VILLE DE
MONTRÉAL-OUEST

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra lundi le 19 décembre 2022 à 20h00, le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2020-002 de la Ville de Montréal-Ouest pour l'immeuble suivant :

Endroit concerné

Adresse :	220 Bedbrook
Numéro de matricule :	9234-77-8042-8
Zone :	PA-7

Nature de la demande et effet de la dérogation

Régulariser les équipements mécaniques présentement installés sur le toit du bâtiment principal, lesquels ne sont pas camouflés par un écran avec opacité minimale de 75%, malgré les termes du premier paragraphe de l'article 4.4.4 du règlement de zonage. L'acceptation de la demande aurait donc pour effet de passer outre à cette norme.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut transmettre ses observations au Conseil municipal concernant cette demande avant 16h30 le 19 décembre, en écrivant à l'adresse : communications@montreal-west.ca ou en faire part lors de la séance.

Fait à Montréal-Ouest, ce 30 novembre 2022.

Claude Gilbert
Greffier